

Conseiller en Economie Sociale Familiale

DIPLÔME D'ETAT DE NIVEAU 6⁽¹⁾ (ex-niveau II)

 *Fiche en cours de révision.*



LE METIER

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.

Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif.

Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

Le conseiller en économie sociale familiale est employé par :

Des Conseils Départementaux, des Mairies, des organismes publics ou semi-publics (C.G.S.S., C.A.F., Hôpitaux), des entreprises ou associations sociales (CHSR, entreprises d'insertion, Boutiques solidarité, centres sociaux, Missions Locales), des bailleurs sociaux, le secteur médico-social en lien avec le handicap.

LES APTITUDES

Cette profession requiert une aptitude à la relation et aux contacts humains, un sens de l'adaptation, des qualités de communication, et une capacité de travail en équipe. Dans sa pratique, le Conseiller en Economie Social Familial fait preuve d'esprit d'initiative et de pragmatisme, tant dans les actions d'aide à la personne que dans des interventions d'intérêt collectif.

LA FORMATION

- **Enseignement théorique : 540 heures réparties en 4 domaines de compétences**
DC1-Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne-140h
DC2- Intervention sociale- 250h
DC3-Communication professionnelle - 60h (dont 20h de langues vivantes étrangères)
DC4-Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles -90h
Pour les apprenants demandeurs d'emploi ou étudiants, dont les coûts pédagogiques sont financés par la Région Réunion et le FSE, s'ajoute une licence Projet Voltaire pour améliorer l'écrit du français.
Pour les apprenants salariés (ou autres publics) dont la formation relève du financement des employeurs ou de leur fonds de formation (ou autre financeur), un devis peut être établi.

- **Enseignement pratique : 560 heures soit 16 semaines de stage, à effectuer sur un à deux sites qualifiants à La Réunion.**

LIEU DE LA FORMATION

I.R.T.S. de La Réunion
1, rue Sully Brunet 97470 SAINT BENOIT
Tél : 02 62 92 97 77 - Fax : 02 62 92 97 78
contact@irtsreunion.fr
www.irtsreunion.fr
Certaines séances peuvent se réaliser sur les sites du Port, St Pierre ou Ste Suzanne

DUREE

La formation se déroule sur 1 année scolaire, soit 2 semestres (de septembre à août).

COÛT

Pour les demandeurs d'emploi ou étudiants, financement par la Région Réunion et le Fonds Social Européen et dont le nombre de places est limité.

Pour les salariés, financement par l'employeur ou son fonds de formation.

Cette formation est éligible au C.P.F.

(Compte Personnel de Formation).

GRADE LICENCE

Le grade Licence vous permet d'accéder aux formations universitaires Master.



LA V.A.E.

Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

• **Le travail personnel, d'un volume de 580 heures sur le cycle de formation**, est une donnée non négligeable qui fixe l'engagement et l'implication dans les apprentissages.

La formation est mise aux normes européennes ECTS de 60 ECTS (*European Credits Transfer System*) et est découpé en 2 semestres. Cumulée au BTS le diplôme d'Etat CESF valant 120 ECTS, elle permet d'obtenir 180 ECTS pour le grade Licence.

Méthode Pédagogique

La pédagogie choisie par l'IRTS est l'alternance intégrative. C'est une pédagogie active qui demande une forte implication des apprenants. L'Arrêté du 22/08/2018, introduit un socle commun de compétences entre les formations grade Licence et conduit à la réalisation de nombreuses séances en commun. Cette formation comme pour toutes les formations Grade licence nécessite de :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

Et détenir et entretenir un bon équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles et complexes. (Annexe de l'Arrêté du 10 Janvier 2019)

LA CERTIFICATION

Diplôme d'Etat de niveau 6⁽¹⁾ (ex-niveau II) - Grade Licence

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale, délivré par le Ministère de l'Education Nationale et reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Grade licence.

L'obtention du diplôme nécessite la validation de chacun des 4 domaines de compétences, qui intègrent les notes obtenues en BTS ESF.

Domaine de compétences 1 : conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

- Présentation orale d'une analyse d'une intervention socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- Production d'un mémoire de pratiques professionnelles

Domaine de compétences 2 : Intervention sociale

- Présentation écrite d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique
- Production écrite d'une étude d'une situation d'accompagnement éducatif budgétaire

Domaine de compétences 3 : Communication professionnelle

- Elaboration d'un écrit professionnel à partir d'un dossier d'aide à la décision, rapport
- Elaboration et présentation d'une note d'analyse d'une situation partenariale rencontrée en formation pratique

Domaine de compétences 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Production et soutenance d'une note d'analyse d'une situation partenariale rencontrée en formation pratique

Ce diplôme donne lieu à l'attribution d'un supplément au diplôme Européen par le certificateur.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1- Être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ;
- 2- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le chef ou le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission.

Cette commission prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH. Le dispositif régional « Ressource Formation Handicap » accompagne l'IRTS pour la prise en compte des situations des apprenants concernés.

Après admission, des dispenses et allègements sont possibles par demande écrite de l'apprenant et production des éléments de preuve nécessaires à l'établissement d'un contrat individualisé de formation établi en début d'année scolaire.

Cette formation est également accessible par voie d'apprentissage.

AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS

Ils peuvent bénéficier :

- soit d'une bourse Régionale (bourse d'étudiant) sous réserve de remplir les conditions d'attribution ⁽²⁾ financée par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen.
- soit d'une allocation retour à l'emploi par la formation (AREF) versée par le Pôle Emploi ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Niveau du Cadre Européen de Certification.

⁽²⁾ Sous réserve des dispositifs en vigueur à la date de la rentrée.

Les publics dont les coûts pédagogiques sont financés par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen, non bénéficiaires d'une bourse régionale, d'une indemnisation versée par le Pôle Emploi, ont une couverture sociale financée par le Conseil Régional.

La formation est réglementée
par les arrêtés 22 août 2018 et par les décrets
n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018
du Ministère des Solidarités et de la Santé.

CONTACT

Tél : 02 62 92 97 77

Mail : contact@irtsreunion.fr

Site internet : www.irtsreunion.fr